

DECISION DU PRESIDENT

Acte N° 202367

Objet : Raccordement électrique dans le cadre des travaux de canalisation et branchements à Gland.

Devis n° 23367500901

Le Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20200904, du 15 septembre 2020 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes,

Vu la nécessité de procéder à des travaux de canalisation et branchements sur la commune de Gland,

DECIDE :

Article 1 :

De réaliser des travaux de raccordement électrique pour une vanne motorisée dans le cadre de travaux de canalisation et branchements sur la commune de Gland et d'accepter le devis remis par ENEDIS - 02200 Soissons - selon le devis retenu au montant **de 1 326,00 € HT soit 1 591,20 € TTC.**

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer le devis et d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

Article 3 :

La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

Article 4 :

Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé en Sous-Préfecture.

Fait à Château-Thierry, le 1^{er} septembre 2023

Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230901-202367-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2023

Publication : 07/09/2023

Certifié par le Président

